



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Avion de transport militaire FLA

Question écrite n° 2272

Texte de la question

M. Jacques Godfrain attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de la defense, sur le projet de construction d'un avion de transport militaire - le projet europeen FLA. Ce projet de construction regroupe au niveau europeen plusieurs entreprises - Aerospatiale, Alenia, British Aerospace, CASA et Deutsche Aerospace - et vise a remplacer les avions Transall vieillissants et disposant d'un rayon d'action trop limite. L'avion a construire repondra parfaitement aux besoins de la force d'action rapide de l'armee francaise. Afin de realiser ce projet, des credits de l'ordre de 1,1 milliard de francs seront necessaires pour la periode de 1995 a 1998. Pour le developpement et l'industrialisation qui interviendront entre 1998 et 2003, date de livraison du premier appareil, les credits s'eleveront a 1 milliard de francs par an. Cet avion repondrait a un besoin evident : pour la periode de 2005 a 2020, il s'agirait de 300 avions en Europe (ce qui correspondrait a un chiffre d'affaires de 130 milliards de francs) auxquels s'ajouteraient 500 Hercules C-130 actuellement en service aux Etats-Unis qui doivent etre remplaces. Sur ce creneau tres precis le projet FLA serait capable de faire tomber le monopole americain. Ce faisant, l'armee francaise ne serait plus obligee de recourir a des appareils americains. Il lui demande en consequence quelles mesures il envisage de prendre afin de realiser ce projet important.

Texte de la réponse

Le ministere de la defense se preoccupe depuis plusieurs annees du remplacement des Transall, progressivement retires du service a partir de 2003, par un avion de transport aerien tactique. Cette preoccupation est partagee par les autres pays europeens qui disposent de C 160 Transall ou de C 130 Hercules. Cette convergence de besoins a conduit le groupe europeen independant de programmes a lancer des 1985 les premiers travaux relatifs au projet FLA auquel la France participe depuis l'origine. Le calendrier actuellement envisage jusqu'en 1997, et qui prevoit notamment le lancement de la phase de definition en 1996, devrait etre tenu. Au-dela, en raison des montants financiers eleves necessaires, les choix retenus dependront des orientations definies par les conclusions du livre blanc sur la defense et par celles de la future loi de programmation.

Données clés

Auteur : [M. Godfrain Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2272

Rubrique : Construction aeronautique

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1993, page 1607

Réponse publiée le : 30 août 1993, page 2717